Chaudière fioul, de Marque DEVILLE

Année : 2001

Puissance utile : 20 – 27 KW

Il incombera à l'acheteur de démonter l'installation de chauffage. En cas de difficulté technique, une aide pourra être apportée par les services de la commune.

L'installation à démonter comprend :

- la tuyauterie qui va de la cuve à la chaudière ;
- la chaudière ;
- la tuyauterie de départ eau chaude jusqu'au circulateur ;
- le conduit des fumées.

Il y a beaucoup de place autour de la chaudière.

Toute l'installation est accessible sans contraintes particulières.

La chaudière fonctionnait correctement et chauffait le bâtiment jusqu'à avril 2025 (départ des habitants).

Le bâtiment a été acheté par la commune d'Airvault en 2024, et va être démoli. Cette chaudière alimentait le logement d'un commerçant spécialisé en matériel de motoculture et son magasin de vente.

L'ensemble de l'installation doit être démonté et évacué du site par l'acquéreur avant le 17 avril 2026, dernier délai.